

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CSEE DU 12 AOUT 2026 ETABLISSEMENT DE BRUMATH – SOCIETE GSF SATURNE

Nom et qualité des personnes ayant assisté à la réunion :

- | | |
|--------------------|---------------------------|
| • LAUTIER Laurent | Président |
| • SCHMITT Nadia | Titulaire CFDT Secrétaire |
| • HERBER Anne | Titulaire CFDT |
| • LUDWIG Stéphanie | Titulaire CE CGT |
| • MISBAH Saïd | Titulaire CFTC |
| • MIMAZ Yildiz | Titulaire CFDT |

Absents excusés

- | | |
|-----------------------|--|
| • HEIM Jean-Luc | Titulaire CFDT |
| • SCHMITT Philippe | Délégué Syndical CFDT – Titulaire CFDT |
| • DEMIR Ayse | Titulaire CFTC |
| • ELBANNAOUI L'Hassan | Titulaire CFDT |
| • LAHRACH Rachid | Délégué Syndical CFTC - Titulaire CFTC |
| • WOLFF Sabine | Titulaire CFTC |

Début de la réunion: 9H00

1. Informations trimestrielles

Les informations trimestrielles du 1^{er} trimestre 2026 ont été présentées par le Président.

Aucune remarque ni question n'a été formulée par les membres du CSE.

2. Information et consultation sur la mise à jour du règlement intérieur

Le Président présente les modifications envisagées d'annexes du règlement intérieur dont chaque membre du Comité détient une copie.

Le Président présente les modifications envisagées d'annexes du règlement intérieur dont chaque membre du Comité détient une copie.

Modification de la partie II - Discipline générale : 4. Comportement - Attitude =
Ajout d'un paragraphe sur le principe de neutralité = « *Spécificité pour les salariés affectés sur un site client chargé d'une mission de service public et tenus au devoir de neutralité et de laïcité du service public* »

Modification des annexes :

- Mise à jour de la Charte de mise à disposition et d'utilisation d'un véhicule
- Mise à jour du Code Ethique
- Mise à jour du code des bonnes pratiques de prévention de la corruption

Les remarques suivantes ont été formulées : [La secrétaire signale que ce règlement a déjà été envoyé à la Direction du Travail par la Direction de GSF SATURNE NORD le 30/06/2026](#)

Le Président interroge le Comité pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur les mesures figurant sur le projet de règlement intérieur qui lui a été soumis.

Avis du Comité:

Favorable:	0 voix
Défavorable:	0 voix
Ne se prononce pas :	5 voix

Le Comité n'émet donc pas d'avis sur cette mesure.

Le Président précise au Comité les modalités d'entrée en vigueur du Règlement Intérieur:

- Communication du règlement intérieur à l'inspecteur du travail le 30/06/2026 dont relève la société, accompagné de l'avis des CSE et du CSEC
- Affichage au sein de l'établissement et sur l'ensemble des sites

3. Information du comité sur le report exceptionnel de la date de prise des congés

Le Président avant informé les membres du Comité au cours de la réunion du 30 décembre 2025 que tous les congés payés acquis au titre des périodes 2024-2025 et des périodes antérieures devaient être pris avant le 31/05/2026. A défaut ils seraient perdus.

Malgré les efforts faits, de nombreux salariés ont encore des cumuls importants de congés au 31/05/2026.

A titre très exceptionnel, il a donc été décidé par la Direction d'accorder un délai supplémentaire afin de permettre aux salariés de poser leurs congés.

Les congés acquis au titre de la période 2024/2025 et des périodes antérieures devront donc être posés au plus tard le 31/10/2026.

Après cette date, ils seront perdus.

Une note d'information a été transmise aux salariés avec leur bulletin de salaire du mois de juin 2025.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une mesure exceptionnelle et que par la suite, sauf cas de reports légaux (absence maladie, accident du travail, maternité, ...), plus aucun report de congés payés d'une année sur l'autre ne sera possible.

Ainsi, les congés payés en cours d'acquisition (c'est-à-dire ceux acquis sur la période du 01/06/2025 au 31/05/2026) devront être pris, au plus tard, au 31/05/2027.

Les remarques suivantes ont été formulées :

La secrétaire rappelle qu'il a été indiqué aux membres du CSE qu'au 31 mai 2026, la totalité des congés devait être soldée. À défaut, les congés non pris seront perdus. Toutefois, à ce jour une tolérance est désormais accordée, permettant le report des congés jusqu'au 31 octobre 2026.

Il est néanmoins regrettable de constater la diffusion d'informations contradictoires sur ce sujet. Une communication claire et des règles homogènes devraient être appliquées à minima à l'ensemble des salariés.

Il a été répondu par le Président :

- 4. Information et consultation du comité sur la politique sociale de l'entreprise « PARTIE 1 - Santé sécurité conditions de travail » :**
- a. Bilan annuel sur l'hygiène et la sécurité – disponible dans la BDESE**
 - b. Programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail – disponible dans la BDESE**
-

Il a été, au préalable, précisé par le Président du CSE :

La consultation sur la politique sociale de l'entreprise intègre la consultation sur le programme et le bilan santé sécurité, conditions de travail.

Compte tenu de la structure de la société (multi-établissement) et de son effectif (supérieur à 300 salariés ETP), la consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise qui intègre la consultation sur la santé, sécurité et les conditions de travail sera organisée selon le planning prévisionnel suivant :

- **partie I** : Santé sécurité conditions de travail : 1 réunion CSEE + 1 réunion de la CSSCT du CSEC + 1 réunion CSEC- **juin**
- **partie II** : emploi, conditions de travail, durée du travail, congés et aménagement du temps de travail : 1 réunion CSEE + 1 réunion CSEC- **septembre/octobre**
- **partie III** : formation, apprentissage : 1 réunion CSEE + 1 réunion CSEC : **novembre/décembre**

a/ Bilan annuel sur l'hygiène et la sécurité

Le bilan annexé au PV est présenté par le Président du CSE

Questions du CSE : Le document ne semblant pas être à jour les élus ne souhaitent pas continuer de le consulter.

Réponse du Président : Il va regarder pourquoi le document n'est pas à jour.

b/ Programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail

Le Projet de programme annuel annexé au PV est présenté par le Président du CSE

Questions du CSE / Réponses du Président : RAS

Le Président interroge le CSE pour savoir s'il émet un avis favorable ou défavorable sur le Bilan – Programme annuel présenté

Avis du CSE :

Favorable : 0 voix
Défavorable : 0 voix
Ne se prononce pas : 5 voix

5. Information et analyse des AT survenus au cours du trimestre précédent.

Le président informe le Comité concernant les accidents suivants, survenus au cours de la période écoulée :

Accident du travail année 2026

Date de l'accident	Heure	Ref.	Chantier	Victime	Avec arrêt	Décès	Nb jour(s) arrêt	Nature de l'accident	Lésions
mer 07/01/2026	08 30		KUHN BALAYAGE	KREBS, Jean Luc (00048025)	☒	☐	67	Accidents non classés faute de données suffisantes	siège interne : Malaise, Syncope
mer 14/01/2026	11 50		SOMARDIS - LECLERC	BARTH, Sabine (00622715)	☒	☐	40	Chutes de personnes de plain-pied	Dos et fesses : Douleur
mer 14/01/2026	18 00		CHDB - JARDIN EMER	LAHMAR, Radhia (00746291)	☒	☐	206	Choc contre les objets mobiles	Bras gauche : Douleur
dim 29/03/2026	16 10		CHDB - LES ROSEAUX	LAMRANI, Khedoudja (00754694)	☒	☐	2	Autres formes d'accidents, non classés ailleurs	Main gauche : Douleur POUCE GAUCHE : Douleur
mar 19/05/2026	21 00		COLIN PALC	KASSOUY MEHDI, Abderrahmane (00725677)	☒	☐	9	Autres formes d'accidents, non classés ailleurs	Oeil droit : Brûlure
mar 26/05/2026	14 10		TIR TECHNOLOGIES	FERBER, Tiffany (00709693)	☒	☐	3	Accidents non classés faute de données suffisantes	Bras gauche : Coupure
jeu 28/05/2026	01 00		COLIN PALC	HANCHI ATMANI, Mounim (00562509)	☒	☐	16	Chutes de personnes	genou gauche : Douleur Jambe gauche : Douleur
mer 10/06/2026	11 15		CHDB - COLIBRI	KLEIN, Valerie (00803294)	☒	☐	20	Agression	Tête : Contusion Tronc (dos) : Contusion
lun 15/06/2026	06 45		CHDB - LES ROSEAUX	BENZOUHA, Victoria (00833117)	☒	☐	13	Chutes de personnes	Pied droit : Douleur
lun 13/07/2026	12 45		HAGER - BISCHWILLE	MERBAH, Elias (00802130)	☒	☐	11	Autres formes d'accidents, non classés ailleurs, y compris les accidents non classés faute de données suffisantes	Main droite : Présence d'un corps étranger

Accident du trajet année 2026

Date de l'accident	Heure	Ref.	Chantier	Victime	Avec arrêt	Décès	Nb jour(s) arrêt	Nature de l'accident	Lésions
sam 14/02/2026	08 20		TRAJET	SCHNEIDER, Marlene (00067598)	☒	☐	22	Choc contre les objets mobiles	hanche : Lésions multiples Tête : Plaque ouverte et de nombreuses douleurs Thorax : Fracture
lun 08/06/2026	08 33		TRAJET	HEITZ, Gnetie (00734392)	☒	☐	46	Chutes de personnes	Bras gauche : Contusion Jambe gauche : Fracture Main gauche : Contusion Pied gauche : Contusion

6. Compte-rendu de visites ou enquêtes effectuées par des membres du CSE dans le trimestre écoulé.

Le CSE n'a pas réalisé de visites ou d'enquêtes au cours de la période écoulée

7. Observations émises par l'inspecteur du travail, du médecin du travail et des agents des services des organismes de sécurité sociale depuis la dernière réunion consacrée à la santé, sécurité.

Le Président informe le comité qu'aucune observation n'a été reçue

8. Présentation des attestations, consignes, résultats et rapports relatifs aux vérifications et contrôles mis à la charge de l'employeur reçus depuis la dernière réunion consacrée à la santé sécurité.

Le Président informe le comité que l'ensemble des extincteurs ont été renouvelés suite à la vérification périodique sur l'établissement de Brumath.

9. Plans de Prévention : information des membres du CSE des prochaines dates d'inspection commune des locaux clients

Les prochaines inspections communes de locaux client pour l'élaboration ou la mise à jour de plans de prévention sont prévues :

- APTAR CSP TECHNOLOGIE courant août 2026.

10. Divers

La secrétaire informe les élus que, dans le cadre du futur déménagement de l'établissement, la box internet a été résiliée.

Le transfert des locaux devrait intervenir avant la fin de l'année.

Par ailleurs, la secrétaire du CSE informe les élus que GSF a choisi de recruter Mme Morgane DANIZEL dans le cadre d'un contrat de professionnalisation afin de remplacer Mme Ophélie FENOGLIO, dont le départ est prévu le 31 août 2026.

Fin de la réunion à 10H00

Nadia SCHMITT

Secrétaire du CSE



Laurent LAUTIER

Président



